

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurie-filion-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1ce8d62c120241ebdf6b3d>

Date d'obtention : 2024-11-25 16:46:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours se fier à la Trousse Sexto si cela concerne des élèves de l'école. Donc analyser la situation si ça concerne des photos (comme l'exemple avec le maillot de bain) vs des photos de nudité.

Après avoir analysé la situation, utiliser la trousse sexto, faire remplir un questionnaire à la bonne personne selon la situation (la ou les personnes impliqués, dans un contexte scolaire).

Présenter les éléments réflexifs, intervenir selon la situation et les informations fournies.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ne jamais donner d'informations à un tiers qui ne concerne pas le conflit (exemple des cas, le journaliste).

Ne pas donner d'informations au service de police si ça n'est pas indiqué dans la trousse.

Si un parent est inquiet d'une situation de son enfant, le référer à la police (photos envoyés), si l'élève en parle à l'école, intervenir auprès de l'élève.

Faire remplir le questionnaire à la bonne personne et aux témoins et/ou complice par la suite.

Les 3 cas sont très bien expliqués et aident à bien savoir quoi faire et comprendre nos interventions.

Appeler la police et confisquer le téléphone, lorsque l'analyse et l'utilisation de la trousse a été faite, ou lorsque cas d'urgence.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Trouver la bonne personne à qui faire remplir le questionnaire en premier. Dépendant des situations et savoir à qui c'est pertinent de faire remplir le questionnaire pour ne pas oublier une information importante.